

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 juin 2022

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	10
Absents	4

Votes	
Pour	39
Contre	/
Abstention	/

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

01 JUIL. 2022

de la publication le

01 JUIL. 2022

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, HABI Hacène (jusqu'à 21h20), BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie (jusqu'à 21h25), DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, LUC Nadine (jusqu'à 20h55), AOUMMIS Hassan, GUILLAUME Didier, ESSONE MENGUE Terence, HUTIN Sébastien.

Étaient représenté-e-s :

M FONDENEIGE Matthias	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M CHIRrane El Arbi	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. Kristian BOLLE-DALLIAH
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme LANTERNIER Lucie (à partir 21h25)	mandat à M DESROCHES Damien
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande (jusqu'à 21h25)	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme LUC Nadine (à partir 20h55)	mandat à M. GUILLAUME Didier

Étaient absents : Mmes LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, M HABI Hacène (à partir de 21h20), Mme MARTIN Mélissande (à partir de 21h25)

Secrétaire de séance : M. DESROCHES

OBJET

Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2022 (2ème affectation)

Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2022 (2ème affectation)

Lors du vote du budget primitif le 23 mars 2022, il a été déterminé une enveloppe permettant d'attribuer des subventions aux associations locales et groupements locaux, au titre de l'année 2022.

Une première ventilation de cette subvention a été portée dans le document budgétaire mais l'intégralité de cette somme n'a pas été affectée, en attente des décisions prises par la commission Culture-Sport-Jeunesse-Vie associative chargée de se prononcer sur l'attribution desdites subventions.

La présente délibération poursuit la répartition de l'enveloppe affectée à la vie associative.

Le conseil,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal, et L1611-4 relatif aux versements de subventions aux associations,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022, voté le 23 mars 2022

Vu l'avis de la commission Culture-Événements-Sports-Jeunesse-Vie associative-Citoyenneté,

Considérant l'enveloppe budgétaire prévue pour les associations locales et groupements locaux,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Décide de verser aux associations et groupements locaux pour l'exercice 2022 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention fonctionnement	Subvention de projet
CULTURE ET MEMOIRE	3515	1900
Ensemble Polyphonique de CLR	1515	500
Kizzy et les artistes associés	500	900
Collectif pour l'Histoire de l'esclavage	200	
Les Amis de la Cité	900	
Paris Concert	400	500
ACTION SOCIALE ET DROITS FONDAMENTAUX	2450	3000
Prévention sécurité routière	450	
Secours populaire Français	2000	
Nouvelles voies		3000
LOGEMENT / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT	200	
Groupement de défense sanitaire des abeilles de Val de Marne et de la seine	200	
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	1000	1200
Yallah Bismillah	200	200
Enfance Espoir		500
AAFV	600	500
ACAFA (Association culturelle d'Amitié Franco algérienne)	200	
EDUCATION, JEUNESSE	500	
Scouts et guides de France	500	
SYNDICATS	3000	1500
Union Locale CFDT Choisy le Roi	3000	1500

TOTAL	10665	7600
TOTAL ENVELOPPE ASSOCIATIONS	18265	

Article 2 - Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2022

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi, featuring a coat of arms and the text 'Mairie de Choisy-le-Roi'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tonino Panetta'. The entire stamp and signature are enclosed within a hand-drawn oval.

